

Numéro de préarchivage	Dates des dossiers	Désignation sommaire des dossiers	Observations
		<p><u>Délégation Générale à l'Equipement National (D.G.E.N.)</u> - Direction des services de VICHY</p> <p style="text-align: center;"><u>GENERALITES</u></p>	<p>Mr. LANDRON (1941-44) Mr. ORDONNEAU (1944)</p>
1 AFU 6269	1941 - 1942	Correspondances particulières du Directeur *	*Mr. LANDRON Maître des requêtes au Conseil d'Etat
2 AFU 6270	1941 - 1943	Pelurier "départ" du services N° 3501 du 6 décembre 1941 au N° 6500 du 8 mars 1943	NB : manques importants
3 AFU 6271	" "	N° 6501 du 8 mars 1943 au N° 8700 du 17 juin	
	1942 - 1944	Bordereaux des pièces transmises de Paris à Vichy du 06/1942 au 07/1944.	NB : idem

Numéro de préarchivage	Dates des dossiers	Désignation sommaire des dossiers	Observations
Généralité (suite)			
- - - - -			
4 AFU 6272	1942 - 1943 1941 - 1943 1941 - 1944 " "	Correspondance avec : - Chef de l'Etat - Présidence du Conseil (chef du Gouvernement) - Secrétariat d'Etat à l'Intérieur - Commissariat aux Questions Juives Instructions, notes, circulaires diverses (chef du gouvernement - Vice présidence du conseil - Ministère de l'Intérieur)	
5 AFU 6273	" " 1941 - 1943 " " " " 1941 - 1942 1941 - 1943	Correspondance avec : Ministère de l'Information Secret.d'Etat à la Guerre (ou à la Défense) - Direction des services de l'Armistice (DSA) Secret.d'Etat à la Justice Secret.d'Etat à la Marine - Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement - Secret.d'Etat aux Colonies	NB : Radiodiffusion Nationale
6 AFU 6274	1941 - 1944	Ministère de la Production Industrielle: - Secrétariat général - Services divers (artisanat - carburants...) - OCRPI (Office Central de Répartition des Produits Industriels) - Secrétariat général permanent en Afrique Française	
7 AFU 6275		- Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière (et Comité National à la Reconstruction CNR) - Commissariat à la Normalisation et AFNOR	
8 AFU 6276	" " " " 1941 - 43	- Commissariat aux chantiers - Secrétariat d'Etat au travail - Commissariat à la lutte contre le chômage Divers main-d'oeuvre (STO, etc).	

Numéro de préarchivage	Dates des dossiers	Désignation sommaire des dossiers	Observations
<u>Generalites (suite)</u>			
9 AFU.6277	1941-1943 1942	Conseil d'Etat : correspondance Conseil National : correspondance <u>PLAN d'EQUIPEMENT</u> -----	
10 AFU.6278	03/1941 à 10/1942 1941-1944	Comité économique interministériel : (P.V. correspondances)  Comité consultatif de l'Equipement National : PV du N°1 9/9/1941 au N° 34 18/4/1944	NB : N°1.3.17.23.27
11 AFU.6279	1940-1942	* <u>Plan d'équipement industriel</u> : Correspondances particulières	NB : parcelles et sans ordre
12 AFU.6280	1941-1942	" " et documentation	* surtout premier semestre 1942
13 AFU.6281	"	Commission interministérielle technique pour la deshydratation des fruits et légumes (PV de séances - correspondances concernant les agréments).	NB : président M. LANDRON
14 AFU.6292	1942	Plan d'équipement national : Rapport général et notices justificatives 9/6/1942	NB : Projet de 1ère tranche décennale
15 AFU.6283	1941-1944  1941-1943  1941-1944  1942  1942  1942-1943	<u>Urbanisme et Habitation</u> : Elaboration de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943  Elaboration de textes concernant la Région parisienne (CARP - Usines sinistrées)  Institution d'un Commissariat aux Travaux pour le département des Bouches du Rhône : textes, correspondances.  Institution de Commissariats aux travaux pour les régions de LYON, et NICE : textes, correspondances  Groupement régional du PUY  Programme de travaux pour AJACCIO.	NB. Marseille, Vieux Port - cadastre Projet BAUDOIN Etang de Berre Toulon
16 AFU.6284	1941-1944 1941-1944	Textes et projets de lois divers  Contrôle des travaux des collectivités et privés : Priorités : textes, circulaires, correspondances avec les Préfets.	

Numéro de préarchivage	Dates des dossiers	Désignation sommaire des dossiers	Observations	
17	AFU.6285	1941-1944	Comité National d'Urbanisme (ONU); -Commission permanente - section technique : PV, correspondances	NB. incomplet voir CAB 47 et 48
18	AFU.6286	"	" " "	
19	AFU.6287	1942-1943	Comité d'Aménagement de la Région Parisienne (CARP); PV, correspondances	NB. : incomplet voir AT.280 CAB 53 et 54
20	AFU.6288	1944	" " "	
		1942	Commission d'étude pour les questions relatives à l'habitation et à la construction immobilière	
		1940-1943	Divers : organisation des professions du bâtiment et des travaux publics, laboratoires,	NB. Conférence J.CANAUD du 31/3/1943
21	AFU.6289	1943-1945	Enquête statistique sur la propriété bâtie : états pour les circonscriptions d'urbanisme de : TOULOUSE (TARBES - MONTAUBAN) BORDEAUX MONTPELLIER (BEZIERS) ORLEANS (DREUX-BOURGES-VIERZON)	NB. incomplet, manquant notamment : LIMO GES LYON LAON
22	AFU.6290	"	NANTES ANGERS (LE MANS - TOURS) CHALONS S/MARNE (TROYES) LILLE (VALENCIENNES, DOUAI, BRUAY-en-ARTOIS, CAMBRAI) CLERMONT-FERRAND (MONTLUÇON, COMMENTRY) PAU DIJON (BELFORT, NEVERS, BESANCON) SEINE et Banlieue	
23	AFU.6291	"		
24	AFU.6292	"	Enquête sur le logement et les cités ouvrières : documentation.	
			Coupures de presse concernant l'urbanisme et l'équipement national	NB. Revue de presse du Secrét.Gl. à l'Information près la Présidence du Conseil puis de la Direction de la Presse du Ministère de l'Information (M. de COLOMB) réunie par M.VIEILFAURE, Attaché de presse à la D.G.E.N.
25	AFU.6293	02/1942 à 07/1942	" " "	
26	AFU.6294	08/1942 à 12/1942	" " "	
27	AFU.6295	01/1943 à 01/1944	" " "	

Archives du Directeur des Services, adjoint au Cabinet  
du Délégué Général à l'Équipement National : M. LANDRON  
(échelon VICHY )  
-----

QUESLQUES POINTS DE REPERE

- LEGISLATION :

Les lois conjuguées du 2 février 1941 portant réorganisation des services de l'Urbanisme (\*) et du 23 février 1941 créant un délégué général à l'équipement national et fixant ses attributions(\*\*) aboutirent à la loi du 6 avril 1941 relative à l'équipement national (\*\*\*) , ainsi qu'au décret n° 2250 du 26 mai 1941 relatif à la coordination (par la D.G.E.N.) des services d'Urbanisme(\*\*\*\*)

- PLAN D'EQUIPEMENT NATIONAL

La D.G.E.N. eut comme tâche primordiale l'élaboration d'un plan décennal d'équipement du pays qu'elle devait soumettre au Gouvernement. C'est elle qui devait faire connaître aux Secrétariats d'Etat intéressés les directives nécessaires à l'exécution de ce plan. Ce plan devant être établi pour le 1er janvier 1942, et présenter une première tranche réalisable.

- LOI D'URBANISME

Les différentes tâches dévolues à la D.G.E.N. en matière d'urbanisme aboutirent à la rédaction d'une loi dite "loi d'urbanisme" le 15 juin 1943 (J.O. du 24) portant sur les titres suivants :

- I - organisation générale des services d'urbanisme
- II- aménagement intercommunaux
- III- projets d'aménagements intercommunaux
- IV -dispositions spéciales à la région parisienne
- V - " " aux communes sinistrées
- VI- " communes à tous les projets d'aménagement
- VII- Lotissements
- VIII- permis de construire
- IX- dispositions transitoires et diverses

L'Etat dispose alors par l'intermédiaire de la D.G.E.N. d'un appareil administratif en matière d'urbanisme.

.../...

- ORGANISATION DES SERVICES DE LA D.G.E.N. échelon VICHY

Suite aux lois et décret de Février, Avril et Mai 1941, une organisation provisoire de la D.G.E.N. fut fixée en Mai 1941. Celle-ci comprenait pour PARIS : le Cabinet (\*\*f.fon.M. GIRAUD), l'Administration Centrale et deux services extérieurs (Commissariat à la lutte contre le chômage et Commissariat aux Travaux de la Région Parisienne).

En zone non occupée, à VICHY, la représentation de la D.G.E.N. était constituée des services suivants : ~ juin 1942 - Cabinet du Secrétaire Général (H. de SEGOGNE, directeur).

- Directeur adjoint du Cabinet (M. LANDRON)
- Direction de l'Equipe ment industriel
- Direction de l'Equipe ment Agricole
- Commissariat aux chantiers
- Régie des dépenses de la D.G.E.N. et du Commissariat à la lutte contre le chômage

entre 1943-1944 ;

- Secrétaire Général (f.fonde Délégué Général)
- Direction des Services (M. LANDRON)
- Direction de l'Equipe ment industriel
- Direction de l'Equipe ment Scientifique et Technique
- Service des Collectivités Locales
- Service du Bâtiment et des Travaux Publics
- Service des Statistiques et du Contrôle des Travaux
- Commissariat aux chantiers
- Régie des dépenses des Commissariats aux chantiers et à la lutte contre le chômage.

Une loi du 5 janvier 1944 plaçant la D.G.E.N. sous l'autorité du Ministre de l'Economie Nationale et des Finances, M. ORDONNEAU, reprit les fonctions de chef des services de la DGEN à VICHY.

- INTERET du VERSEMENT :

Ces archives récupérées en vrac dans les caves de la Rue Goethe, réunies là, sans doute, par M. P.A. THIEBAUT lors de la fusion des services de la DGEN, en un Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme fin 1944, représentent pour l'essentiel l'activité du Directeur des services de la DGEN à VICHY : M. LANDRON.

- M. LANDRON - Maître des requêtes au Conseil d'Etat - adjoint à la direction du Cabinet du Délégué Général à l'Equipe ment National en 1942, puis directeur des services en 1943, assurait un rôle de coordination entre les services de la D.G.E.N. en zone occupée (31, rue Pierre 1er de Serbie à PARIS), et leurs représentants en zone non occupée (Villa Cornil à VICHY -69, av. Victoria). Il était également en liaison avec les Ministères et Secrétariats d'Etat intéressés par le plan d'équipement national et l'organisation de l'Urbanisme. Hfin,

M. LANDRON présidait ou était délégué dans de nombreux comités ou commissions en rapport avec ces préoccupations.

Le fonds ainsi constitué, malgré des manques évidents, présente un intérêt historique certain ; le rôle d'un Directeur de Cabinet dans un Gouvernement légiférant au milieu de difficultés de tous ordres, séparé du niveau exécutif de ses administrations et contrôlé par les initiatives des autorités d'occupation.

- VERSEMENTS ANTERIEURS

Sur les activités de la D.G.E.N. on consultera utilement les versements antérieurs suivants :

- à FONTAINEBLEAU

Côtes extérieures du versement	intitulés	observations
AT.191 à 196	: Décentralisation indus- : trielle	: NB AT.195-196
AT. 274 à 278	: Inspecteur généraux : d'urbanisme	: NB AT. 274
AT. 280 à 290	: Région Parisienne	: NB. AT.280 documenta.
AT. 295 à 304	: Plan d'équipement indus- : triel	: NB AT. 295
AT. 371 à 479	: Région Parisienne	: partiel
AT. 951 - 952	: Urbanisme Architecture	: partiel
AT. 3159 à 3182	: Plans d'architecture	
CAB 42 à 56	: Aménagement du territoire : et urbanisme	: CAB 47. 48 : CNU : CAB 53. 54 : CARP
C.1781 à 1795	: Logement : allocation	: NB. 1781 à 1783
C. 2322	: Logement : documentation	: partiel
DG 920 à 928	: Contrats BOURKAÏB :marchés	: voir loi 241 du 19/6/44 : à la Production Indus- : trielle

- aux Archives Nationales

F.2 4200 à 4234 - Aménagement Région Parisienne  
F.12 10143 à 10144 - Plan d'équipement D.G.E.N.

./.

- \* (1) suppression du Comité Supérieur de l'Aménagement de la Région Parisienne (C.S.A.R.P.) et de la Commission supérieure d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes
- (2) Ces attributions sont dévolues au Ministère de l'Intérieur qui dispose pour ce faire d'un Comité permanent de l'aménagement, de l'embellissement et de l'extension des villes, dépendant de la direction des affaires départementales et communales.

\*\* Il a rang et prérogatives de Secrétaire d'Etat (M. François LEHIDEUX 23.2.1941 - J.O. 25)

Il établit et soumet au Gouvernement le plan général d'équipement du pays.  
Le Commissariat au chômage et le Commissariat aux Travaux de la Région Parisienne sont placés sous son autorité directe.  
Il autorise tous travaux d'équipement

\*\*\* Modalité d'établissement du plan et création d'un Comité consultatif de l'équipement national.

- \*\*\*\* (1) Coordination par le Délégué général à l'équipement national qui
  - détermine les règles
  - examine et assure un contrôle des projets d'aménagementen collaboration avec le Ministère de l'Intérieur tuteur des collectivités locales (voir \*) et le Secrétariat d'Etat aux Communications (voir décret du 7/2/1941 sur l'établissement des projets communaux et régionaux d'urbanisme - J.O. du 22.3.1941).
- (2) Modifications apportées au Comité permanent de l'Aménagement de l'Embellissement et de l'extension des villes qui prend le titre de comité national d'urbanisme (CNU) et qui préside le Délégué général à l'Equipement National.
- (3) Recréation pour la Région Parisienne d'un Comité d'Aménagement de la Région parisienne présidé par le D.G.E.N.